

action Sante

n° 29
Février 2026

Edito

L'EAU : UNE RICHESSE EN DANGER

L'eau est indispensable à toute vie sur terre.

Qu'il s'agisse de son manque, qu'il s'agisse de l'accaparement de ce précieux liquide par l'agro-industrie, nous pourrions faire un livre sur ces sujets.

Pour notre part, dans ce bulletin spécial sur l'eau, nous allons nous contenter des problèmes de santé publique causés par ses pollutions diverses. Ces pollutions proviennent des activités humaines exercées sans se soucier des conséquences sanitaires de leurs pratiques.

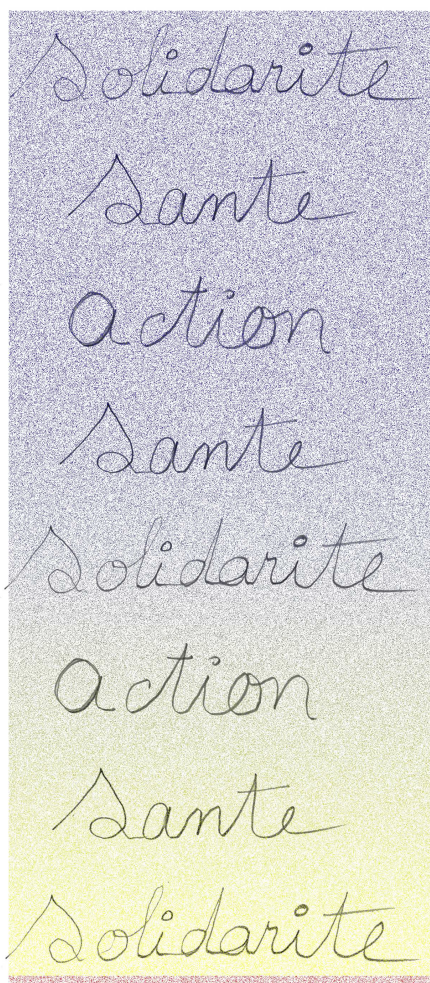
Alors que l'eau est indispensable à la vie, tout comme l'air que nous respirons, elle devient, du fait de sa pollution, un support de pathogènes pouvant conduire à des maladies chroniques plusieurs années après contamination lorsqu'il ne s'agit pas de pollutions bactériennes.

Dans ce bulletin, nous allons d'ailleurs laisser de côté les pollutions bactériennes, pour vous informer sur des pollutions beaucoup plus insidieuses qui coûtent très cher sur le plan santé humaine mais également à notre portefeuille personnel tant au travers des cotisations Sécurité Sociale, de complémentaire maladie, qu'à celui du prix de l'eau.

Sur ce sujet de l'eau, nous avons entamé un combat dans lequel, nous espérons vous retrouver. Sans ce combat permanent pour modifier la situation, nous allons vite aller dans une impasse.
Pour que vive l'eau potable.

Le Président

René CADOT



Association Action Santé Solidarité
Centre Social
2 Chemin de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com
www.sante-environnement-jura.fr

TAVAUX : DES TAUX ALARMANTS DE POLLUANTS ETERNELS DANS L'EAU

C'est le titre sur 2 pages du journal LE PROGRES dans son édition du jeudi 13 février 2025. Dans ces deux pages nous pouvions relever les résultats de l'enquête menée par l'association GENERATIONS FUTURES et le magazine QUE CHOISIR. Cette étude avait pour but de connaître la contamination de l'eau du robinet par les PFAS (substances per et polyfluoroalkylées) appelés « polluants éternels » du fait de leur rémanence dans les sols, l'eau et l'air.

Dans le même journal, le maire de Tavaux rassure la population en déclarant que l'eau continue d'être de bonne qualité. Le 3 mars suivant, c'est au tour de la directrice du syndicat concerné de déclarer que le syndicat des eaux de Tavaux distribue « la meilleure eau du Département » Alors pourquoi ces écarts de langage? Tout simplement, parce que ces substances dangereuses pour notre santé comme certains pesticides n'étaient

pas recherchés dans les eaux de consommations. Ce n'est qu'à partir de cette année que cette recherche va commencer à être exercée.

A l'issue de ces déclarations, nous avons le 14 mars 2025 adressé une lettre aux dirigeants du syndicat concerné leur spécifiant que, même si, au regard de la législation actuelle, ils ne sont pas coupables, cela n'empêche pas leur responsabilité de distribuer une eau saine à la population. Dans la mesure, où les connaissances scientifiques permettent de qualifier comme dangereuses pour la santé humaine et pour le vivant des eaux de consommation, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de faire jouer le principe de précaution inscrit dans la Charte de l'Environnement annexée à notre Constitution.

Il en est de même pour tous ceux qui fabriquent ou utilisent ces substances considérées scientifiquement comme dangereuses pour la santé humaine.

UNE POLLUTION ANCIENNE ET DANGEREUSE POUR NOTRE SANTE QUI DURE

LE CVM

Une pollution ancienne due à l'utilisation des tuyauteries en Chlorure de Vinyle monomère dans les années 1970 devient problématique du fait de sa gravité. Ces tuyauteries permettent dans certaines circonstances de transmettre du CVM (Chlorure de vinyle monomère) sous forme de gaz dissous dans l'eau acheminée par ces conduites.

Le CVM est classé cancérigène certain pour l'humain par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) depuis...1987.

La directive Européenne sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, fixe depuis 1998, une valeur limite de 0,5 microgramme (µg) de CVM par litre d'eau. Cette directive n'a été transcrite en droit français qu'en 2003 seulement.

Il a fallu attendre jusqu'en 2011 pour que les analyses en recherche de CVM soient effectuées sur l'ensemble du territoire.

Reste le problème concernant ces analyses. Le CVM est plus ou moins dense dans les canalisations, suivant le lieu de prélèvement et la chaleur qui augmente sa dispersion. Si bien que dans un réseau d'eau, les concentrations de CVM sous forme de gaz dissous dans l'eau, varient. Ces concentrations sont d'autant plus élevées que les eaux stagnent dans les tuyauteries.

Ceux qui sont en bout de ligne, sont plus exposés que ceux qui sont sur une ligne principale à plus gros débit.

Les personnes chargées d'effectuer les prélèvements ne savent pas où sont ces canalisations en CVM. **En conséquences, le peu d'analyses réalisées ne sont pas révélatrices de l'ampleur de la pollution.**

Bien entendu, notre région est très concernée par cette pollution.

Après une intervention auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), nous avons reçu de l'ARS la liste des prélèvements effectués entre 2020 et 2024 sur le Jura avec les résultats des analyses. **Sur 724 prélèvements effectués en vue de rechercher le CVM, 148 analyses étaient positives à cette substance cancérigène.**

Sur le secteur du pays lédonien soient les communautés de communes Porte du Jura, Bresse Haute Seille, Terre d'Emeraude, et Communauté d'Agglomération ECLA) ce sont 29 analyses avérées polluées par le CVM sur 12 réseaux de distribution du secteur. Ces chiffres montrent d'une part le peu d'analyses réalisées sur ces 5 années et d'autre part, un résultat inquiétant malgré tout. Ceci d'autant plus que les **prélèvements n'ont pas été effectués systématiquement dans les zones à risques, les préleveurs ne connaissant pas les matériaux des conduites où ont été faits les prélèvements.**

Le 1er septembre 2025, nous avons écrit à tous les responsables des réseaux de distribution pour leur demander d'une part de repérer les secteurs concernés, et d'autre part, de remplacer toutes ces conduites en CVM.

Un seul responsable s'est manifesté pour nous dire qu'il n'était pas concerné, alors qu'il l'était bel et bien.

Bien évidemment, nous allons suivre avec attention les suites données à notre intervention. Mais l'expérience nous montre que le remplacement des canalisations ne se fera pas sans une action soutenue. Voilà pourquoi, nous vous invitons à nous rejoindre dans ce combat.

QUE SONT LES PESTICIDES

On appelle pesticides les substances utilisées comme :

1. **Insecticides** permettant de tuer des insectes. (Ceux qui sont utiles à la pollinisation ou à l'amélioration des sols, ne sont pas épargnés.)
2. **Fongicides** dans la lutte contre les champignons. (Là aussi sont touchés les champignons nécessaires à la constitution des sols.)
3. **Herbicides** pour détruire les mauvaises herbes.

Toutes ces substances sont donc des biocides. C'est à dire qu'elles sont fabriquées pour détruire la vie.

Depuis quelques années, les industriels ajoutent à ces substances des PFAS (per et polyfluoroalkylées) pour les rendre plus efficaces et rémanentes. Tant et si bien que l'on les retrouve en quantité dans les sols, les eaux et l'air environnant.

De nombreux PFAS sont déjà considérés comme des perturbateurs endocriniens et l'AGENCE européenne de sécurité Sanitaire (EFSA) envisage de considérer tous les PFAS comme perturbateurs endocriniens.

Ce sont donc des substances très dangereuses pour notre santé pour lesquelles il n'est plus question de dose. **Ce n'est plus la dose qui fait le poison mais le moment de contamination.** Il faut interdire à la fois leur production et leur utilisation. Il est possible de s'en passer.

En dernière page, un article nous montre que c'est même bénéfique pour l'agriculture.

Pour plus d'informations et de conseils, utilisez notre site INTERNET:
www.sante-environnement-jura.fr

EAU POLLUEE : QUE FONT LES POUVOIRS PUBLICS?

Leurs actions sont-elles dictées par des objectifs de santé humaine, ou sont-elles, au contraire, dictées par des considérations économiques afin de favoriser les profits des entreprises privées ? Dans notre système économique, poser la question c'est déjà y répondre. Voilà deux exemples.

En 2023, suite à la pollution de l'eau potable par le S Métolachlore pesticide utilisé dans la culture du maïs, le Ministre de l'Agriculture de l'époque rassurait les agriculteurs réunis en congrès de la FNSEA en déclarant : « Je ne serai pas le Ministre qui abandonnera des décisions stratégiques pour notre souveraineté alimentaire à la seule appréciation d'une agence. » Il parlait ainsi de l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du Travail) qui venait d'interdire l'utilisation du S métolachlore. Depuis, alors que l'évaluation de la

dangerosité des pesticides était revenue à l'ANSES, en lieu et place du ministère de l'Agriculture, cette agence est attaquée sur ses fondements même, puisqu'elle doit désormais tenir compte des recommandations et déclarations des organisations agricoles avant de prendre sa décision.

Le 18 décembre dernier, le média *REPORTERRE*, après enquête a identifié 783 amendements rédigés par la FNSEA et endossés par les députés depuis les législatives de 2024. Dans plus de 60% des cas, la provenance réelle de ces textes, à savoir la FNSEA, n'était pas mentionnée.

Parmi ceux-ci figure un amendement déposé par plusieurs députés dont Danielle BRULEBOIS, députée du Jura, destiné à supprimer un article de la loi DUPLOMB visant à interdire

les pesticides sur les sols, au-dessus des zones de captage d'eau potable. Non seulement ces députés reprennent les textes émanant d'un syndicat agricole, mais ils sont prêts à revenir sur une avancée favorable à la santé humaine.

Ces deux exemples ne font qu'illustrer la démarche pro business sans s'inquiéter de la santé humaine et du vivant. L'autre méthode pour les pouvoirs publics c'est de relever les seuils maximums autorisés, dans le seul but de rendre l'eau potable, sans tenir compte qu'il s'agit souvent de perturbateurs endocriniens pour lesquels, on l'a vu, ce n'est pas une question de dose.

LES COÛTS DE CETTE POLLUTION

Il est immense et de deux ordres.

1° Ce sont d'abord les coûts humains

Evidemment l'évaluation des coûts de réparation des dégâts causés à notre santé collective, n'est pas faite. Mais nous pouvons nous baser sur les évaluations des coûts des maladies chroniques par la Sécurité Sociale. Les dernières évaluations remontent à 2022. Cette année-là, les maladies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies neuro dégénératives comme Alzheimer et Parkinson, obésité, diabète, troubles du comportement, etc) touchaient 24 millions de personnes et représentaient 59% des dépenses de l'Assurance Maladie. Les causes de ces maladies sont certes diverses, mais une partie certainement importante, peut être causée par les pollutions

environnementales, dont les pesticides et les perturbateurs endocriniens. On commence seulement ces études épidémiologiques. Elles se font dans la durée et ne sont pas encore disponibles. Il y a fort à penser que l'interdiction de tous ces produits contaminant les eaux de consommation, permettrait de faire des économies énormes pour la Sécurité Sociale, tout en améliorant la santé collective.

2° Ce sont ensuite les coûts de traitement des eaux.

Pour donner une idée de la chose, un économiste a avancé que l'ensemble des monnaies au niveau mondial, ne permettrait pas de financer les travaux de réparation des dégâts causés par le TFA (acide trifluoroacétique), le plus petit des PFAS mais le plus répandu. C'est un perturbateur endocrinien reconnu.

Alors qui va payer la facture ? Ceux qui produisent ces substances dangereuses pour la santé ? Ceux qui se battent pour les utiliser malgré la connaissance scientifique de leur dangerosité et les possibilités de les éviter ? Ce serait normal au regard des faits. Mais cela reste un vaste combat à mener collectivement. Nous sommes prêts à le mener. Rejoignez-nous.

QUELLE SOLUTION ?

Le 3 décembre 2025, après la dernière campagne (2023-2025) de recherche de polluants émergents, faisant suite à une directive européenne, l'ANSES confirme une contamination des eaux brutes et potables plus étendue qu'estimée auparavant ; en particulier le plus petit des PFAS, le TFA est quasi-omniprésent en France, dans 92 % des échantillons analysés.

Depuis ce début d'année, la recherche des PFAS dans l'eau de consommation va nécessairement poser des problèmes à tous les syndicats de distribution.

Comment rendre l'eau potable polluée par des PFAS ?

Le seul moyen actuellement connu, c'est le système de l'osmose inversée.

Suite page suivante

ACTION SANTE SOLIDARITE

Talon à renvoyer avec votre règlement

Action Santé Solidarité
Centre Social 2 Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
accompagné d'un chèque à l'ordre de

Nom, Prénom:
Adresse:

Téléphone:

Mail:

Adhésion 10€ Don 2026

ACTION SANTE SOLIDARITE

actionsantesolidarite@gmail.com
www.sante-environnement-jura.fr



Buts

Agir pour préserver les acquis sociaux dans le domaine de la santé.
Regrouper, informer, former et mobiliser les usagers pour un système de santé et de protection sociale permettant de promouvoir la santé de tous et de chacun.

CARTE ADHERENT

sous réserve du paiement de la

Année 2026

Nom, Prénom:
Adresse:

Adhésion: Don*: €

A conserver par l'adhérent

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Sans vous donner toutes les informations sur ces substances que vous pourrez retrouver sur notre site INTERNET, nous allons vous en donner les principales.

Avec ces substances, ce n'est pas la dose qui fait le poison, mais le moment de la contamination.

Ces substances peuvent modifier ou empêcher les informations que donnent les glandes endocrines pour réguler notre métabolisme.

Les modifications apportées sont ensuite transmises aux générations futures.

Les effets de ces substances sont décalées dans le temps. Les maladies induites peuvent se déclarer des années voire des dizaines d'années plus tard.

Les interactions entre perturbateurs endocriniens peuvent amplifier l'effet de perturbation : c'est l'effet cocktail

QUI SONT-ILS ?

Les bisphénols

On les retrouve dans tous les plastiques en polycarbonate, dans les résines époxy, employés comme vernis dans les boîtes de conserves, les canalisations d'eau, les cuves alimentaires et vinicoles. Les tickets de caisse..

Les parabènes

Appliqués sur la peau, ils peuvent pénétrer dans le corps et provoquer des atteintes à la fertilité et à l'activité métabolique (ensemble des transformations biochimiques dans la cellule)

Les Phtalates

Utilisés dans la fabrication des plastiques et notamment le PVC, dans les produits cosmétiques (rouges à lèvres, vernis à ongles, crèmes diverses, parfums) Dans des produits de santé et de soins.

Les phtalates interfèrent avec la testostérone et peuvent provoquer une féminisation des fœtus mâles. Ils induisent également des troubles de la reproduction, l'obésité, cancers du sein et des testicules.

Les perfluorés (PFAS)

Ils sont appelés les polluants éternels. Ils sont utilisés dans les revêtements antitaches et hydrofuges (moquettes, canapés, textiles et vêtements imperméables respirants).., dans les emballages des fast-foods (la vaisselle en carton), dans les revêtements antiadhésifs des poêles. Ils renforcent les pesticides.

Des pesticides

Sur les 350 substances actives de différents pesticides en Europe, 40 sont déjà reconnues comme Perturbateurs Endocriniens. Trente sont décelées dans nos aliments. On peut estimer que notre assiette nous expose à une vingtaine de ces pesticides chaque jour.

Ce procédé consiste à faire passer l'eau dans une membrane très fine qui retient les plus petites molécules. Avec des limites tout de même selon Nathalie KARPEL, chercheuse à l'Institut de Chimie des milieux et matériaux de Poitiers du CNRS et de l'Université de Poitiers. Elle ajoute : Ce procédé de purification « ne retire pas seulement les PFAS de l'eau, mais également les sels minéraux et d'autres molécules qui non rien de toxique, voire plutôt bonnes pour la santé ». Mickaël DERANGEON ajoute : « Cette technologie est très coûteuse, énergivore et génère du gaspillage d'une ressource précieuse. Pour 100 litres d'eau passés dans l'osmoseur, on récupère 80% d'eau pure et 20% de concentrat où sont agglutinés tous les contaminants enlevés. Qu'est-ce qu'on en fait ? On rejette cette pollution dans l'environnement ?

Dans les faits, la seule solution tangible ce n'est pas seulement de retirer les PFAS et autres polluants de l'eau, mais bien d'empêcher la pollution par l'interdiction de ces polluants, tant dans leur utilisation que dans leur production.

DE BONNES NOUVELLES: LE BIO, C'EST BON POUR NOTRE SANTE, ET BON POUR L'AGRICULTURE

Dans nos lettres hebdomadaires, nous vous informons sur les ravages des pesticides pour la santé humaine et celle de l'ensemble du vivant. Ces pesticides ont également des conséquences sur l'économie agricole. Mais pas dans le sens que l'annoncent la FNSEA et la Coordination Rurale.

Le 17 juin 2025 se tenait, sur une parcelle de 13 hectares du domaine de Ludovic BONNARDOT dans la commune de BONNENCONTRE (21), la réunion des acteurs du cassis. **Toutes ces personnes, agriculteurs, liquoristes, agronomes et conseillers de la chambre d'agriculture étaient satisfaites.** Les buissons de cassis étaient tous très chargés de ces petites baies noires, leur taux de sucre était bon et la récolte se préparait sous de bons auspices.

Si elles étaient si satisfaites, c'est que cela n'a pas toujours été le cas. La culture du cassis peut être contrariée par la cochenille blanche. Si bien que jusqu'en 2010, les producteurs traitaient chimiquement les cassissiers contre cette cochenille avec un insecticide, sans résultat probant. La cochenille qui s'entourait d'un cocon, n'était vulnérable par les insecticides que quelques jours par an. Les rendements s'écroulaient. En 2010, ils étaient descendus à 3 ou 4 tonnes par hectare contre une dizaine de tonnes dans les années 1980. **Les insecticides ont ravagé les pollinisateurs.**

Une chercheuse du laboratoire bio géosciences du CNRS de DIJON s'est attelée à comparer la faune des pollinisateurs entre 1980 et 2010. La comparaison était édifiante :

99% des pollinisateurs avaient disparu suite à l'utilisation des pesticides. Elle leur propose alors de modifier leurs pratiques culturales.

En coopération avec la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, Marie Charlotte ANSTETT pilote un projet de recherche action pour relancer cette culture indispensable aux liquoristes bourguignons. En 2020, ont été placés sur certaines parcelles expérimentales, des filets et des élevages de bourdons sur quelques rangs de culture bio.

Ces bourdons ont favorisé la pollinisation et les rendements sont revenus comme dans les années 1980, sauf sur une parcelle jouxtant un champ de maïs traité chimiquement. Puis la chercheuse a proposé aux producteurs de supprimer les traitements chimiques et d'élever des osmies (petites abeilles solitaires) très pollinisatrices des cassissiers. Le résultat est édifiant, les rendements reviennent à leur taux d'antan même si cela entraîne une petite perte en cas de cochenilles. L'expérience leur a montré qu'ils étaient très largement gagnants en changeant de pratiques culturales. Dans le même temps, ils améliorent la santé humaine et celle du vivant. Il existe bien des solutions pour remplacer des pratiques agricoles polluantes qui permettent à la fois aux agriculteurs de vivre de leur travail et de permettre une meilleure santé. Pour cela, les producteurs doivent se désengager du joug des industries chimiques dans les coopérations agricoles qu'ils gèrent.